

# LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

## RECOMMANDATION 1

Que le président du Conseil du Trésor, le président du Conseil privé, le ministre des Transports et le président de l'Office national des transports coopèrent avec le ministre responsable de la condition des personnes handicapées, afin de voir à ce que des mesures soient prises immédiatement en vue d'assurer la coordination des activités et des programmes fédéraux ayant une incidence sur le transport des personnes ayant une déficience. Le ministre responsable de la condition des personnes handicapées devrait rendre public un plan d'action précis visant à assurer la coordination des activités fédérales dans le domaine du transport des personnes ayant une déficience, avant le 31 décembre 1993.

(Page 6)

## RECOMMANDATION 2

Que, au nom du gouvernement du Canada, le ministre responsable de la condition des personnes handicapées dépose au Parlement un rapport annuel sur la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées et sur d'autres activités gouvernementales touchant les personnes handicapées. Ce rapport annuel devrait contenir des précisions sur les subventions et contributions, de même que sur les programmes et initiatives de politique touchant les personnes handicapées. Le rapport annuel déposé au Parlement devrait être renvoyé au présent Comité permanent et à ses successeurs, de même qu'à tous les autres comités parlementaires intéressés. (Page 7)

## RECOMMANDATION 3

Que le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, le secrétaire du Conseil du Trésor et le secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales nomment chacun un haut fonctionnaire chargé uniquement et précisément de la question des personnes handicapées. Dans le cas du Conseil du Trésor, ce fonctionnaire devrait relever de la Direction des programmes. (Page 7)

## RECOMMANDATION 4

Que, puisqu'il est admis que l'accès aux moyens de transport est un droit fondamental et que le fait d'en profiter est une priorité pour les personnes handicapées, le président du Conseil du Trésor, le président du Conseil